

## PRÉFÈTE du TARN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA  
COHÉSION SOCIALE ET DE LA  
PROTECTION DES POPULATIONS

### CORONAVIRUS COVID-19 Fiche réflexe – Associations

INFORMATIONS GÉNÉRALES	<p>Le 7 janvier 2020, la découverte d'un nouveau coronavirus, en lien avec des cas de pneumonie d'allure virale dans la ville de Wuhan en Chine a été officiellement annoncée par les autorités sanitaires chinoises.</p> <p>A ce jour, la France n'est pas en phase d'épidémie et aucun cas n'a été détecté dans le Tarn.</p> <p>Pour rappel, la définition du virus et des différents cas de malades possibles (cas possibles / cas confirmés) est disponible sur le site : <a href="https://www.santepubliquefrance.fr">https://www.santepubliquefrance.fr</a></p> <p>Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations concernant le nouveau coronavirus COVID-1, consulter les sites internet :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <a href="http://www.gouvernement.fr/coronavirus">www.gouvernement.fr/coronavirus</a></li><li>- <a href="http://www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus">www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus</a></li><li>- <a href="http://www.santepubliquefrance.fr">www.santepubliquefrance.fr</a></li></ul> <p><input type="checkbox"/> ou par téléphone, appelez le : <b>0 800 130 000</b> 7 jours sur 7 et 24h/24</p>
EN CAS DE SUSPICION : QUOI FAIRE ?	<p>1 ) Vous êtes de retour d'une zone à risque : En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) dans les 14 jours suivant votre retour de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, d'Iran ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie, ne vous rendez pas chez votre médecin ni aux urgences, appelez le 15 en signalant votre voyage.</p> <p>2) Vous avez été en contact avec un cas confirmé : <input type="checkbox"/> les mêmes consignes s'appliquent.</p> <p>3) Vous présentez des signes de détresse respiratoire aiguë sans cause clairement identifiée et sans notion de voyage dans une zone d'exposition à risque ou de contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19 : <input type="checkbox"/> les mêmes consignes s'appliquent.</p>
QUI PRÉVENIR ?	<p>En plus du SAMU (15), le responsable d'établissement devra contacter sans délai :</p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> pour les associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse et des sports, et pour les établissements et services sociaux relevant de la DDCSPP :</li></ul> <p><a href="mailto:ddcspp@tarn.gouv.fr">ddcspp@tarn.gouv.fr</a> <a href="tel:05.81.27.53.68">05.81 .27.53.68</a> / <a href="tel:05.81.27.53.33">05.81.27.53.33</a></p>
MESURES PROPRES A VOTRE SECTEUR	<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Membres du secteur associatif : dans la mesure du possible, évitez les contacts proches (réunions, activités, déplacements collectifs) :</li><li>- si vous revenez d'une zone à risque ;</li><li>- si vous avez été en contact avec un cas confirmé</li></ul>